

Le conseil communal

se réunira le **24 mars 2026 à 08.00 heures** dans la salle des séances à l'**Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

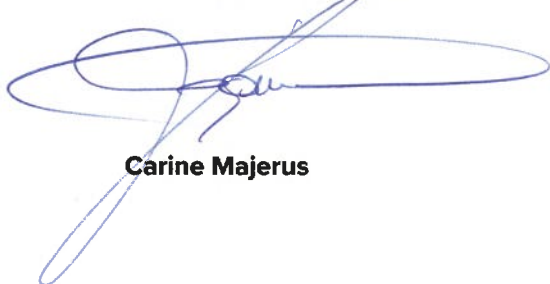
Séance publique:

1. Bain en plein air :
 - a) Règlement-taxe concernant la fixation des tarifs.
 - b) Adaptation ponctuelle du règlement d'utilisation des infrastructures.
2. Informations sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
3. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 17 mars 2026 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 17 mars 2026.

La secrétaire communale,



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes